

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

**Extrait du Registre des
Délibérations****Conseil Communautaire,
Séance du : 07 décembre 2023**

L'an Deux Mille vingt-trois, le 07 décembre à 17h30,
le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le
1^{er} décembre 2023, s'est réuni en séance publique ordinaire
à l'Amphithéâtre du Pôle Développement Territorial, à Fumel
sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BABIEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUE Yann, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, GUÉRIN Gilbert, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, STREIFF Céline, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :Madame **VIGNEAU Céline** et Monsieur **ALBASI Maxime**.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**Madame **GIRAUD Béatrice** représentée par Monsieur **DELAPART Jean-Victor**.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Monsieur **AMBROISE Philippe** procuration à Madame **POUCHOU Marie-Thérèse**,
Madame **BOUCHER RÉZÉ Séverine** procuration à Monsieur **CAMINADE Didier**,
Monsieur **BROUILLET Jean-Jacques** procuration à Madame **LAFOZ Michèle**,
Monsieur **COSTES Jean-Louis** procuration à Monsieur **MOULY Jean-Pierre**,
Madame **GARGOWITSCH Sophie** procuration à Monsieur **BORIE Daniel**,
Madame **PINSOLLES Sophie** procuration à Monsieur **BABIEL Jean-Pierre**.

**Secrétaire de Séance :
Marie-Lou TALET****Conseillers en exercice : 50
Présents (titulaires et suppléants) : 42
Pouvoir(s) : 6
Votants : 48****N°2023E-108-MP : MARCHÉ D'ACHAT DE MATÉRIEL DE PRÉCOLLECTE DES RECYCLABLES ET DES ORDURES MÉNAGÈRES DANS LE CADRE DE LA REDEVANCE INCITATIVE – LOT 03 - AVENANT EN AUGMENTATION**

Monsieur Jean-François SÉGALA, Vice-président, rappelle que le Conseil Communautaire a validé la mise en place de la Redevance Incitative par délibération n°2020E-139-STE du 10 décembre 2020.

Il rappelle que le Conseil Communautaire a validé une autorisation de programme « Redevance Incitative » par délibération n°2021E-113-FIN en date du 09 décembre 2021.

AR Prefecture

047-200068930-20231207-2023E_108_MP-DE
Reçu le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023

Il rappelle également que le Conseil Communautaire a validé l'achat de matériel roulant et équipements associés pour la collecte des points d'apports volontaire en Redevance Incitative par délibération n°2022B-49-MP en date du 07 avril 2022.

Il rappelle également que le Conseil Communautaire a validé l'achat de matériel de pré collecte des recyclables et des ordures ménagères dans le cadre de la Redevance Incitative par délibération n°2022C-68-MP en date du 27 juin 2022.

Considérant les aléas techniques survenus lors de la création des Point d'Apports Volontaires destinés à accueillir les bacs et colonnes dédiés à la Redevance Incitative, des colonnes aériennes initialement prévues sur certaines communes n'ont pas pu être installées et doivent être remplacées par des colonnes semi-enterrées. Ces dépenses non prévues, mais néanmoins nécessaires, représentent un dépassement du montant initial du lot 03 « colonnes semi-enterrées » de l'ordre de 10 %, sans toutefois impacter les montants maximums à ne pas dépasser par période.

Il y a lieu de délibérer pour valider cet avenant :

Lot 03 : Colonnes semi-enterrées SAS THIERRY LEMÉE TP de LA CHAPELLE RAINSOUIN (53)			
Montant initial sur 48 mois	Montant avenant	Nouveau montant sur 48 mois	Ecart en %
500 000 € HT	+ 50 000 € HT	550 000 € HT	+ 10

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire

1°) – Décide de valider, au vu des arguments avancés, l'avenant n°01 en augmentation sur le marché de fournitures de l'entreprise SAS Thierry Lemée lot 03 « colonnes semi-enterrées » pour un montant de + 50 000 € HT (60 000 € TTC) :

Lot 03 : Colonnes semi-enterrées SAS THIERRY LEMÉE TP de LA CHAPELLE RAINSOUIN (53)			
Montant initial sur 48 mois	Montant avenant	Nouveau montant sur 48 mois	Ecart en %
500 000 € HT	+ 50 000 € HT	550 000 € HT	+ 10

2°) – Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à l'avenant n°01 en augmentation ;

3°) – Précise que les crédits correspondants sont prévus au budget 2023 et suivants pour la période correspondante ;

4°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

AR Prefecture

047-200068930-20231207-2023E_108_MP-DE
Reçu le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 07 décembre 2023

La Secrétaire de séance,



Marie-Lou TALET

Le Président,



Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 08 décembre 2023

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 08 décembre 2023
